

INFORMATIONS SUR LE SERVICE DE GARDE

2026-2027

TARIFS DU SERVICE DE GARDE

FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE

10,00 \$/jour

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

17,05 \$ /jour

6,85 \$ + 9,70 \$ (état de compte) + Frais d'activité
ou sortie

SURVEILLANCE DU DÎNER

1,40\$ / jour

Pour les familles ayant plus d'un enfant, un crédit est accordé selon l'âge des enfants.
Le 2^e enfant est facturé pendant 67 jours suivant sa date de début, et le 3^e enfant pendant 32 jours.
Le 4^e enfant et plus ne sont pas facturés de l'année.



FRAIS DE RETARD

moins de 5 minutes 7,50 \$

6 à 10 minutes 15,00 \$

11 à 14 minutes 22,50 \$

15 à 29 minutes : 45,00 \$

et ajout d'un frais de 22,50 \$ par bloc
de 15 minutes supplémentaire

TRANSPORT ET SDG

Pour assurer la sécurité et la stabilité du réseau scolaire, un parent qui inscrit son enfant au service de garde pour une ou plusieurs périodes avant ou après les classes ne peut bénéficier du transport scolaire durant ces périodes.

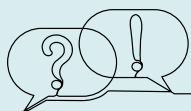
Cette règle s'applique, peu importe le nombre de jours d'inscription. Le parent doit donc assurer lui-même le transport de son enfant pour ces moments, et aucun transport scolaire particulier ne peut être organisé pour cet élève.

GARDE PARTAGÉE

- Chaque parent doit remplir le formulaire d'inscription (contrat) ainsi que la répartition des paiements (% ou calendrier)
- Un calendrier de la garde partagée doit être remis au SDG en début d'année.
- Une journée de garde ne peut pas être divisée en deux, puisque le système de facturation ne le permet pas. Les parents auront la responsabilité de s'entendre sur l'application des frais de cette journée

STATUT SPORADIQUE

Le statut de fréquentation « sporadique » renvoie à une présence possible lors des journées pédagogiques prévues au calendrier. Elle ne fait pas référence à un service de dépannage ou de type halte-garderie permettant une fréquentation occasionnelle selon les besoins du moment.



FACTURATION

Un état de compte sera acheminé par courriel, vers le 1^{er} du mois et il est établi de façon anticipée pour le mois à venir.

Ainsi, l'état de compte reflète les frais prévus pour la période à venir. Advenant des ajustements, ceux-ci seront appliqués à la facturation suivante.

Celui-ci est aussi disponible sur Clic École.